

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

---

## Atelier de réflexion transversale thématique

Réflexions et moyens d'actions pour l'indépendance de justice dans l'espace francophone

---

Paris, 12 octobre 2022

# INTRODUCTION

L'Organisation Internationale de la Francophonie propose de poursuivre les échanges menées le 11 octobre sur la coopération OIF – RIF autour des enjeux du numérique au service de l'État, et de la gouvernance politique et démocratique, par un atelier de réflexion sur la thématique de l'indépendance de la justice dans l'espace francophone.

Cette thématique intéressant 8 des 16 réseaux institutionnels de la Francophonie, il s'agit de passer en revue les avancées et progrès effectués depuis la dernière Conférence des ministres de la Justice en 2008 et envisager des pistes d'actions communes ou concertées pour les années à venir (Programmation 2024-2028). L'indépendance des juges et du pouvoir judiciaire est un élément essentiel de l'engagement de la Francophonie en faveur de l'Etat de droit. Les deux ateliers ici proposés doivent permettre d'évoquer de manière concertée, entre réseaux, les besoins exprimés par les institutions judiciaires et les professions juridiques et judiciaires, afin de mettre en place des méthodes d'action structurées.

## LES 16 RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE

- Association africaine des Hautes juridictions francophones (AAHJF)
- Association des Cours constitutionnelles francophones (ACCF)
- Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)
- Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH)
- Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF)
- Association internationale des Procureurs et Poursuivants francophones (AIPPF)
- Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF)
- Association du Notariat Francophone (ANF)
- Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF)
- Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB)
- Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL)
- Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)
- Réseau francophone des Régulateurs des médias (REFRAM)
- Réseau francophone de diffusion du droit (RF2D)
- Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESIF)
- Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ)

# PROGRAMME

**MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2022**

**8h45 – 9h00 : Accueil des participants et connexion des participants en ligne**

**9h00 – 9h30 : Allocutions d'ouverture**

- Intervention d'ouverture de la Directrice a.i des affaires politiques et de la gouvernance démocratique, Mme Léonie GUERLAY.

- Présentation des ateliers par la Présidente de chambre à la cour d'appel de Dakar, experte OIF, Mme Aissatou DIALLO BA.

**9h30 – 11h00 : Atelier n°1 « État des lieux ; progrès et atteintes à l'indépendance de la justice »**

**10h45-11h00 : Questions et débats**

**11h00 – 11h15 : Pause-café**

**11h15 – 12h25 : Atelier n°2 « Opportunité de standards francophones pour l'indépendance de la justice ? »**

**12h25 – 13h15 : Questions et débats**

**13h15 – 14h15 : Déjeuner**

**14h15 – 14h35 : Conclusion de l'atelier de réflexion transversale, par Mme Aissatou DIALLO BA, Présidente de chambre à la cour d'appel de Dakar, experte OIF**

**14h35 : Mot de clôture de Madame Élise ZAHI, Attachée de programme, DAPG**

# DÉROULÉ DES ATELIERS

## Atelier n°1 « État des lieux de l'indépendance de la Justice dans l'espace francophone »

**Présentatrice :** Mme Elise ZAHI, Attachée de programme, Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique (DAPG)

**Modération :** M. Mamadou Badio CAMARA, Président du Conseil constitutionnel du Sénégal, Président de l'ACCF

**Rapporteur :** Mme Aissatou DIALLO BA, Présidente de chambre à la cour d'appel de Dakar, experte OIF

L'OIF agit depuis plus d'une trentaine d'année en faveur du renforcement du rôle de la justice dans l'espace démocratique qu'elle entend promouvoir dans ses États membres. Les Rapports successifs sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et de libertés (Rapports 2010, 2012, 2014 et 2018) constatent unanimement la grande difficulté à œuvrer pour l'indépendance de la Justice lors de crises politiques et sécuritaires, mais également de contextes politiques apaisés. Si des avancées ont été faites en matière législative, il y a lieu de constater que dans les faits, le principe d'indépendance du juge doit être inlassablement protégé des interventions politiques, pressions sociales et sollicitations intéressées. Le développement des crises politiques nécessite que les systèmes judiciaires accomplissent pleinement leur fonction de contre-pouvoir, de maintien des équilibres politiques, ainsi que leur mission d'apaisement social et de garante de la confiance des citoyens.

Ce premier atelier est un état des lieux interprofessionnel, un échange entre praticiens, sur les développements relatifs à leurs fonctions. Juges, procureurs, avocats et acteurs de la société civile évoqueront les défis touchant leurs professions et évoqueront les actions mises en place pour défendre l'indépendance de la justice.

**1. M. Fabrice HOURQUEBIE (Professeur de droit constitutionnel, Université de Bordeaux)**

Présentation générale de l'état des pratiques en matière judiciaire dans l'espace francophone – Focus institutions judiciaires.

**2. M. André OUMET (Secrétaire général du Réseau Francophone des Conseils de la Magistrature Judiciaire (RFCMJ)) :** *La déontologie des magistrats au service de l'indépendance des juges*

**3. Mme Manon LAPOINTE (Secrétaire générale de l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones):** *L'autonomie du Parquet, maintien ou évolution vers l'indépendance*

**4. Me Lubin NTOUTOUME (Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Gabon, Président du conseil d'administration de la Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune) :** *La liberté du Barreau dans le système judiciaire, regard d'un observateur privilégié*

**5. M. Tcheya FALLE (Conseiller à la Cour d'appel de Bouaké, Côte d'Ivoire):** *l'indépendance de la justice sous le regard de l'Examen Périodique Universel (EPU)*

## Atelier n°2 « Opportunité des standards francophones pour l'indépendance de la Justice ? »

**Présentatrice :** Mme Élise ZAH, Attachée de programme, Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique (DAPG)

**Modérateur :** Sébastien LEPERS, Directeur adjoint des relations internationales, de l'audit externe et de la Francophonie (DRIAEF) à la Cour des comptes française (AISCUFF)

**Rapporteur :** Mme Aissatou DIALLO BA, Présidente de chambre à la cour d'appel de Dakar, experte OIF

L'atelier de réflexion ici proposé doit permettre de relancer la discussion, de manière concertée, sur l'engagement de la Francophonie pour l'indépendance de la justice. Si son principe est maintenant acquis, sa réalisation peut être complétée, afin de doter les institutions des moyens pour faire face aux remises en question de l'indépendance inhérente à leur statut. Les RIF, composés de praticiens expérimentés sont des interlocuteurs centraux pour mener une réflexion souhaitée pratique.

Les discussions s'orienteront autour d'un échange de bonnes pratiques en matière d'évaluation des systèmes judiciaires, venant à la fois d'autres organisations internationales, mais également du monde universitaire et autres partenaires techniques.

L'utilisation du numérique et la participation citoyenne seront également abordés, afin de les mettre au cœur des réflexions d'actions communes.

Les RIF ne relevant pas du secteur judiciaire pourront utilement participer à la conversation en partageant leur expérience, ainsi la modération est assurée à cette fin par un représentant de l'AISCUF, qui a travaillé en 2022 sur la publication d'une résolution relative à l'indépendance des institutions de contrôle.

Un débat à l'issue de l'atelier permettra d'approfondir les pistes d'actions des réseaux institutionnels avec l'Organisation Internationale de la Francophonie.

1. **M. Jean-Paul JEAN (CEPEJ) :** « Comment évaluer l'efficacité d'un système judiciaire ? »
2. **S.E.M. l'Ambassadeur Frédéric GATERETSE-NGOGA (Union africaine) :** « Quelles actions de l'Union africaine en matière de défense de l'indépendance de la justice ? »
3. **Prof. Pierre NOREAU (Intervention de l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice) :** « Quelle place pour la recherche et les citoyens dans les travaux de réflexion législative sur les besoins de la justice ? »
4. **M. Victor ADOSSOU (Président de l'AAHJF) :** « Quelle opportunité pour un Observatoire francophone de l'indépendance de la justice ? »
5. **Mme Tanya PRIMIANI (Co-directrice de l'Indice sur l'État de droit « Rule of Law Index » World Project Justice) :** « Quels standards pour un indice fiable ? »

# CONCLUSION

**Rapporteur :** Mme Aissatou DIALLO BA, Présidente de chambre à la cour d'appel de Dakar, experte OIF

**Mot de clôture :** Mme Élise ZAH, Attachée de programme, Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique (DAPG)

# LES INTERVENANTES ET INTERVENANTS

## Mme Aissatou DIALLO BA



Aissatou DIALLO BA, magistrat, a d'abord officié comme juge au Tribunal régional hors classe de Dakar puis, conseiller à la cour d'appel de Dakar, présidente du tribunal d'instance hors classe de Dakar et Présidente de chambre à ladite cour. Elle a été Directrice adjointe du Centre de Formation Judiciaire. Intervenant en tant que formatrice et membres du conseil d'orientation pédagogique et scientifique dudit centre, elle a dirigé et contribué à la conception et la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes de formation initiale et continue des magistrats et auxiliaires de justice, au Sénégal et à l'étranger.

## M. Mamadou Badio CAMARA



Mamadou Badio Camara, magistrat est le président du Conseil constitutionnel du Sénégal, succédant à Pape Oumar SAKHO. Il capitalise plus de quarante ans d'expérience, occupant, notamment, entre 1991 à 2008 les postes de premier substitut du parquet de Dakar, Procureur de la République, Secrétaire général à la Cour de cassation, puis à la Cour suprême, dont il fut aussi le Président. C'est également un ancien expert des Nations-Unies, membre de la commission d'enquête sur la situation des prisonniers politiques au Burundi (Bujumbura, 1999-2000) et également ancien expert de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour des missions d'appui à la justice pénale en Haïti (2007 et 2008), ancien vice-président du Comité des Nations-Unies contre les disparitions forcées (Genève, 2011-2015), Vice-président de l'AHJUCAF et ancien Président du RFCMJ.

## M. Fabrice HOURQUEBIE



Fabrice Hourquebie est professeur de droit public, agrégé des universités. Il enseigne notamment le droit et contentieux constitutionnel français et comparé, les droits constitutionnels européens et le droit des institutions juridictionnelles à l'Université de Bordeaux. Ses champs de recherche portent principalement sur le pouvoir juridictionnel et la séparation des pouvoirs, l'office du juge et la justice transitionnelle. Secrétaire général de l'Association française de droit constitutionnel (AFDC), Directeur de l'Ecole doctorale de droit, Fabrice Hourquebie collabore régulièrement depuis 2007 avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et ses réseaux institutionnels pour travailler sur les questions constitutionnelles, de renforcement des capacités des institutions judiciaires, et de justice transitionnelle dans les pays en crise ou en sortie de crise.

## M. André OUIMET



André OUIMET est avocat à la retraite du Barreau du Québec. Il est le Secrétaire général du Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ), dont il est à l'origine de la création. Il offre aux juges des formations en éthique et déontologie judiciaire et il est consulté par le Conseil de la magistrature.

En matière d'accès à l'information et de protection de renseignements personnels, M. Ouimet est consulté régulièrement depuis qu'il a agi durant 17 ans à titre de secrétaire et directeur des services juridiques de la Commission d'accès à l'information. Président de l'Association sur l'accès et la protection de l'information, il donne de la formation et il fournit une expertise au pouvoir législatif et à l'exécutif. Il a publié plusieurs textes, donné des centaines de conférences et participé à la rédaction des lois au Canada et en Europe. Il est également Professeur associé à l'Université de Sherbrooke, Québec (Canada).

## Mme. Manon LAPOINTE



Avocate générale au Service des poursuites pénales du Canada, Manon LAPOINTE est également Secrétaire générale de l'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants Francophones.

## M. Lubin NTOUTOUME



Le Président Lubin NTOUTOUME est avocat inscrit au barreau du Gabon depuis 1992. Il est aussi Vice-Président de la Conférence des Barreaux de l'espace OHADA et, depuis le 5 décembre 2021, le Président de la Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB).

Réélu le 6 janvier 2021 pour son deuxième mandat en tant que Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Gabon. La nature de ses engagements dans la politique professionnelle l'a conduit à une connaissance aigüe du fonctionnement des institutions politiques et diplomatiques dans son pays et à l'international.

### M. Tcheya FALLE



Monsieur FALLE est Magistrat, Conseiller à la Cour d'appel de Bouaké. Ancien point focal « *INTERNATIONAL ALERT* » et formateur en Droits Humains, *Initiateur* de Actions pour la Protection des Droits de l'Homme (APDH), ces travaux ont été récompensés par de nombreux prix décernés par la CNDH des Républiques françaises et Ivoiriennes pour leur contribution à la promotion des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire.

### M. Sébastien LEPERS



Sébastien Lepers, conseiller référendaire, est actuellement directeur par intérim de la direction des relations internationales, de l'audit externe et de la Francophonie (DRIAEF) de la Cour des comptes française (membre de l'Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français – AISCCUF). Il possède une expérience professionnelle d'environ vingt-trois années de pratique de la gestion publique, exercées tant en France qu'à l'international, au cours de laquelle il a pu développer une forte expertise dans les domaines de l'audit et du contrôle internes, de la gestion des risques et de l'investigation de fraude.

### M. Jean-Paul JEAN



Jean-Paul JEAN est Président de chambre honoraire à la Cour de cassation et depuis 2016 Secrétaire général de l'association des hautes juridictions de cassation ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF) qui regroupe 50 Cours suprêmes judiciaires de la Francophonie. Il a également été Président (2003-2019) du groupe des experts de la CEPEJ au Conseil de l'Europe

## S.E.M. l'Ambassadeur Frédéric GATERETSE-NGOGA



L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Burundi, Frédéric Gateretse-Ngoga est le point focal pour les partenariats, le programme frontalier de l'Union africaine (UA) et les mécanismes de sécurité régionaux au sein du bureau du commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la Commission de l'Union africaine.

Il était précédemment en poste sous l'ancienne structure de la Commission de l'UA en tant que chef de la Division de la prévention des conflits et de l'alerte précoce de la Commission de l'Union africaine. Avant de rejoindre cette division, il a été officier supérieur au sein de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), où il a aidé les équipes opérationnelles des composantes militaire, civile et policière à apporter leur soutien à la lutte contre le terrorisme et à la planification des opérations militaires conformément au mandat de l'AMISOM. Titulaire d'un master en administration publique, il a également suivi de nombreuses formations professionnelles sur le maintien de la paix et la sécurité internationale auprès du Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme en Algérie (CAERT) et du Defence Intelligence and Security Centre (DISC) de l'armée britannique à Chicksands, au Royaume-Uni. Il a également reçu une formation sur la défense contre le terrorisme de l'OTAN et sur la programmation sensible au climat pour le maintien de la paix de l'ONU, le cours du CESA sur la lutte contre le terrorisme de l'Université de défense nationale, le FICA de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) à Paris, en France. Il est également membre du conseil d'administration du projet du PNUD Prévenir et répondre à l'extrémisme violent en Afrique, membre d'Interpeace de la Commission internationale pour la paix inclusive et membre du comité directeur du projet Bilalo Byetu du Centre Elman pour la paix.

## M. Pierre NOREAU



**P<sup>r</sup> Pierre Noreau** est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et chercheur au Centre de recherche en droit public dont il a été le directeur de 2003 à 2006. Il œuvre principalement dans le domaine de la sociologie du droit. Pierre Noreau a été président de l'Association francophone pour le savoir (l'ACFAS) de 2008 à 2012. Ses travaux portent sur le fonctionnement et l'évolution du droit contemporain, la déontologie judiciaire et l'accès au droit et à la justice. Pierre Noreau est directeur scientifique du projet Accès au droit et à la justice (adaj.ca).

## M. Victor ADOSSOU



Intégré dans le corps de la magistrature en 1986, le Président Victor ADOSSOU a graduellement occupé les fonctions de juge, de substitut du procureur de la République et au niveau de plusieurs tribunaux de Bénin jusqu'en 1994. Conseiller juridique du garde des Sceaux, ministre de la Justice, il fut nommé directeur de cabinet du Président de la Cour suprême en 1996. Devenu conseiller en 2002 à la Cour, il y occupa successivement les fonctions de Secrétaire général, de Président de la Chambre administrative, de procureur général près la Haute Cour de Justice du Bénin avant d'être promu Président de la Cour suprême du Bénin en mars 2021, une fonction qui fait de lui le premier vice-président du conseil supérieur de la magistrature. Membre de plusieurs associations régionales et internationales de droit, il est le Président du conseil d'Administration de l'AA-HJF et récemment élu Président de l'AHJUCAF le 1<sup>er</sup> juillet 2022 lors du 7<sup>e</sup> congrès de l'association tenu à Cotonou. Ce magistrat de grade hors hiérarchie a publié plusieurs articles scientifiques et est co-auteur d'un ouvrage intitulé « plaidoyer pour le renforcement de la capacité juridique au Bénin ».

## Mme. TANYA PRIMIANI



Tanya Primiani est la codirectrice de l'index de l'état de droit du WJP au World Justice Project et gère la planification et la mise en œuvre des projets de recherche mondiaux, thématiques et spécifiques aux pays de l'équipe de l'index. Tanya a travaillé pendant 11 ans au sein du Groupe de la Banque mondiale où elle a développé des indicateurs sur l'investissement direct étranger, l'énergie durable, l'économie numérique et le genre. Elle a collaboré avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et ONU Femmes sur l'indicateur 5.1.1 de l'objectif de développement durable (sur les cadres juridiques et l'égalité des sexes) et a dirigé un projet de renforcement des capacités des organisations de la société civile travaillant sur les droits des femmes en Afrique subsaharienne. Ses recherches à la Banque mondiale comprennent des travaux sur l'impact du cadre juridique sur les investissements étrangers directs en Amérique latine et une analyse de l'impact des lois sur les opportunités pour les minorités ethniques, religieuses et sexuelles.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 88 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 321 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Mme Mushikiwabo a pris ses fonctions en janvier 2019.

## 54 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

---

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Centrafrique • Comores • Congo • République Démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • France • Gabon • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Macédoine du Nord • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

## 7 MEMBRES ASSOCIÉS

---

Chypre • Émirats arabes unis • France–Nouvelle-Calédonie • Ghana • Kosovo • Qatar • Serbie

## 27 OBSERVATEURS

---

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada/Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • Dominicaine (République) • Estonie • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie • Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Slovaquie • Slovénie • tchèque (République) • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

### ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris – France  
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

